

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Vous avez 5 jours pour voter!

Cette année, le directeur général des élections a permis qu'il y ait des jours de vote supplémentaires pour étaler les électeurs éligibles sur une plus grande période afin de contribuer au respect des règles sanitaires.

Tous les électeurs sont invités à voter à la date qui leur convient le mieux.

31 OCTOBRE

de 9 h 30 à 20 h

VOTE PAR ANTICIPATION
au centre communautaire
78, 7^e Avenue

Bureau de vote (sections 1-2-3)
Bureau de vote (sections 4-5-6)

1^{er} - 2 - 3 NOVEMBRE

de 9 h 30 à 20 h

VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT
à la bibliothèque
76, 7^e Avenue

Bureau de vote (sections 1 à 6)

7 NOVEMBRE

de 9 h 30 à 20 h

VOTE LE JOUR DU SCRUTIN
au centre communautaire
78, 7^e Avenue

Bureau de vote (section 1)
Bureau de vote (section 2)
Bureau de vote (section 3)
Bureau de vote (section 4)
Bureau de vote (section 5)
Bureau de vote (section 6)

Les électeurs peuvent marquer leur vote à l'aide de leur propre stylo bleu ou noir, ou crayon plomb. Les mesures sanitaires en vigueur au moment des élections seront respectées dans tous les bureaux de vote (port du masque ou du couvre-visage, distanciation physique, désinfection des mains).